

*Initiatives parlementaires*

Il permettra de s'assurer également que les travaux et les activités du gouvernement fédéral non seulement respectent mais dépassent les normes et les pratiques courantes qu'il conseille aux autres. De fait, la tâche est peut-être difficile, mais nous devons toujours tendre vers cet objectif et chercher à l'atteindre.

Comme le Plan vert, le code de gérance sera complet, c'est-à-dire qu'il portera sur toute une gamme de questions plutôt que sur un secteur ou deux de l'environnement. Les mesures comportent certaines analogies avec le Plan vert en ce sens qu'elles sont axées sur une longue échéance, reconnaissant qu'il n'existe pas de solution instantanée.

Il ne s'agit pas uniquement de modifier la législation, mais également de changer la mentalité des législateurs et des Canadiens, car toute la société doit commencer à penser en fonction de l'environnement.

Il ne sera facile de changer les attitudes des gens, mais si nous ne commençons pas maintenant, ce changement ne se produira jamais. Nous devons l'amorcer de façon systématique.

Le code que nous instituerons dans un premier temps sera complété par une liste d'objectifs visant un certain nombre de questions, allant de la production des déchets au rendement énergétique, deux sujets dont le député a parlé. Ces objectifs s'appliqueront à tous les ministères et organismes du gouvernement. Ce genre de concept global n'existait pas il y a dix ans. Je suis content qu'on y ait songé maintenant. Je souhaite franc succès au gouvernement dans cette entreprise.

Étant donné la nature même des travaux effectués dans les ministères, certains objectifs connaîtront une application plus généralisée dans certains ministères. Nous devons admettre que, durant les premières années, certains ministères seront plus en mesure d'atteindre ces objectifs que d'autres. Il faudra donc prévoir des exceptions, sans perdre de vue le grand objectif global.

Ainsi, il n'existe que 20 ministères de tutelle environ, c'est-à-dire des ministères qui ont un parc immobilier et qui peuvent donc exercer un contrôle. Un objectif lié à la gestion des biens immobiliers, par exemple l'utilisation efficace de l'eau, ne pourrait être établi que par des ministères de ce type, ce qui nous permettra d'agir un peu plus rapidement dans ces domaines.

Il serait peut-être également possible de réduire l'utilisation de l'eau davantage dans certains immeubles utilisés à des fins particulières, comme des laboratoires, que dans d'autres, comme des immeubles à bureaux utilisés par le grand public. Encore une fois, nous sommes limités, d'où la nécessité de sensibiliser le grand public.

Certains autres ministères sont locataires de Travaux publics Canada ou même du secteur privé. Le comportement des locataires jouera toujours un rôle dans ces initiatives, mais pas autant que les modifications apportées aux installations.

Tous les ministères et les organismes seront tenus d'élaborer un plan d'action environnemental indiquant la façon dont ils intégreront le code et les objectifs dans leurs activités. Ces plans d'action seront rendus publics et des rapports d'avancement seront présentés régulièrement. Les aspects uniques des activités gouvernementales seront reflétés dans ces plans, puisque les objectifs à l'échelle du gouvernement ne peuvent être liés qu'à des questions environnementales communes qui visent une vaste gamme d'activités ministérielles.

Les plans d'action ministériels seront mis à jour chaque année ou, dans certains cas, plus fréquemment, au besoin. À mesure que les ministères évalueront leurs activités plus en profondeur, ils comprendront mieux ce qu'il y a lieu de faire, ainsi que les échéanciers appropriés et les estimations des coûts établies. Certains des aspects initiaux du plan consisteront probablement à évaluer les situations et à recueillir les données et les renseignements nécessaires pour mettre en oeuvre les objectifs.

Pour faciliter l'adoption du code et des objectifs, on créera un bureau de gérance environnementale. C'est une annonce et une mesure très importante, car nous devons tout d'abord établir une structure. Cela devra se faire par l'intermédiaire de ce bureau. Il servira de centre de formation et de coordination et conseillera les ministères. Il établira également une série de directives à l'intention des employés fédéraux, afin de les sensibiliser davantage au problème et d'obtenir leur collaboration pour la mise en oeuvre des codes et la réalisation de l'objectif visé. Je sais que nous avons abordé souvent cette question au comité de l'environnement. On peut mettre en oeuvre un programme, mais sans un programme adéquat de sensibilisation tendant à signaler aux gens le comment et le pourquoi ainsi que l'importance du programme et à obtenir leur adhésion, il ne sera jamais pleinement appliqué. Ainsi, je suis très heureux que le gouvernement reconnaisse la nécessité de mettre sur